



Une municipalité grandeur nature
1321 chemin de Béthanie, Béthanie, QC J0H 1E0

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 10 novembre 2025, un avis de motion a été donné par monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement intitulé « **RÈGLEMENT NO 306-25 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 285-22 ET SES AMENDEMENTS RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** ».

Ce règlement a pour but une mise à jour du règlement no 285-22, en le remplaçant en entier, ainsi que ses amendements, afin d'établir le fonctionnement des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Béthanie, et d'établir les règles propres au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut le faire, en s'adressant au bureau municipal, aux jours et heures d'ouverture.

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire prévue le lundi 08 décembre 2025.

Donné à Béthanie ce onzième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.

Tracy Kelly, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière